

**TARIFS DES PRESTATIONS
EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2022**

La prise en charge financière par le Département de l'intervention du Service auprès du bénéficiaire de la Prestation de Compensation du Handicap se fait sur la base du tarif fixé par arrêté ministériel.

SERVICES	TARIFS *		FACTURATION GRATUITE
	Semaine	Dimanche Jours fériés (Majoration 45%)	
Aide en Résidence Accompagnée A.F.A.S.T. Forfait logements extérieurs	22 € heure	22 € heure	Facture mensuelle en fonction du nombre d'heures effectuées dans le mois
	Contribution aux Charges : 20 € par mois		
	Prestation Hôtelière (ménage et/ou linge) 19.56 € heure		
Aide à domicile Mode prestataire	23,66 € heure	34,30 € heure	
Portage de repas	<ul style="list-style-type: none"> • 5.08 € par repas (Territoires de Lunéville et Nancy) • 5.08 € par repas (Territoire de Longwy) 		Facture mensuelle du nombre de repas livrés dans le mois
Déplacements professionnels, livraison de repas	0.35 € du km (auto) 0.15 € du km (2 roues)		Chaque déplacement est inclus dans la facture mensuelle
Adhésion annuelle	20 €		Appel de cotisation une fois par an
Frais d'ouverture du dossier	50 €		Facturés une fois à l'ouverture du dossier

Tous les règlements peuvent être effectués par virement, prélèvement ou par chèque à l'ordre d'E.S.A.P.H.. La prise en charge par un tiers payeur intervient en déduction.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant à 50% des sommes réglées dans la limite prévue par la loi.

En cas d'utilisation du véhicule de l'intervenant pour aller faire des courses ou pour accompagnement de toute nature, des frais de déplacements vous seront facturés.

La livraison de repas sera assortie de ces mêmes frais (sauf si elle est effectuée dans le cadre d'une intervention à domicile faisant déjà l'objet de frais de déplacements).

Les tarifs pourront être révisés en fonction de l'évolution des salaires conventionnels de la branche d'activité ou des autres charges de l'association.

Le client en sera avisé et une nouvelle grille des tarifs lui sera fournie.

DEVIS GRATUIT : Le vendeur remet gratuitement un devis personnalité au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € ou au consommateur qui lui en fait la demande.

* Association exonérée des Impôts commerciaux.

Siège social

3, allée Geneviève Pépin 54300 Lunéville ☐ Tél 03 83 74 11 30 ☐
contact@esaph.fr – <http://www.esaph.fr> - www.facebook.com/ESAPH54/
 Agrément N° SAP/513270470 - L'association ESAPH est adhérente à la fédération Adédom